

PAR COURRIEL

Québec, 15 mai 2026

Madame Pascale Collin Agence d'évaluation d'impact du Canada 901-1550, avenue d'Estimauville Québec (Québec) G1J 0C1 pascale.collin@iaac-aeic.gc.ca	Monsieur Terence Hubbard, président Agence d'évaluation d'impact du Canada 160, rue Elgin, Ottawa (Ontario) K1A 0H3 terence.hubbard@iaac-aeic.gc.ca
---	---

**OBJET : Considération éthique et impartialité dans l'évaluation environnementale du projet de terminal de conteneurs QSL**

Madame Collin,  
Monsieur Hubbard,

Le 29 avril dernier, la Table citoyenne Littoral Est, huit conseils de quartiers de la ville de Québec, Accès Saint-Laurent Beauport, RDV Limoilou et l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME) vous demandaient conjointement de mandater l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) pour réaliser l'étude environnementale du projet de terminal de conteneurs au port de Québec, promu par l'entreprise QSL.

Par cette demande, également faite au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), nous souhaitons réclamer des études indépendantes du Port de Québec. En effet, à notre avis, ce dernier ne peut être juge et partie en analysant lui-même le projet d'un de ses locateurs, projet dont il fait par ailleurs la promotion dans les médias.

Nous nous réjouissons que l'AEIC procède actuellement à des vérifications au Port de Québec concernant le processus qui a été mis en place par celui-ci, en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impacts (LEI).

Nous vous écrivons aujourd'hui, pour vous faire parvenir des éléments nouvellement portés à notre attention qui méritent, selon nous, d'être inclus dans votre analyse :

En février 2024, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et iCON Infrastructure sont devenues actionnaires de QSL, un acteur majeur de l'arrimage et de la logistique portuaire basé à Québec;

Le cabinet d'avocats mondial Norton Rose Fulbright a agi à titre de conseiller juridique pour son client, la CDPQ dans le cadre de cette transaction;

Me Farman, avocate spécialisée en droit des sociétés, était auparavant associée directrice du bureau de Québec chez Norton Rose Fulbright, un cabinet d'avocats international qu'elle a rejoint en 2013;

Celle-ci était présidente du conseil d'administration du Port de Québec depuis juin 2024. Elle était membre du conseil depuis 2020. Elle est devenue PDG du Port en janvier 2025;

Enfin, la nouvelle PDG du Port de Québec, siège depuis 2022 sur le conseil d'administration de la Caisse de dépôt de placement du Québec (CDPQ), qui, depuis 2024, est devenu l'un des actionnaires principaux de QSL.

Dans une telle situation, préoccupante d'un point de vue citoyen, par une telle concentration du pouvoir économique, comment gérer l'intérêt public, l'impartialité et concilier l'équilibre entre l'économie, le social, l'environnement et la santé des populations ?

Selon nous, la grande proximité du Port de Québec, de la CDPQ et du promoteur QSL est troublante. Les nombreux rôles et pouvoirs économiques, actuels et passés, de cette dirigeante place aussi madame Farman dans une situation particulière en termes de concentration de pouvoirs. Lors d'une évaluation d'impacts, quels intérêts privilégiera-t-elle? Pourrait-il y avoir conflit d'intérêts ? Les enjeux négatifs de camionnage, de qualité de l'air et de santé humaine pourront-ils être considérés comme importants pour faire les bons choix stratégiques. Nous nous interrogeons sérieusement.

Selon votre organisation, une évaluation d'impact permet d'appuyer le développement durable, protéger l'environnement et faire respecter les droits des peuples autochtones, en privilégiant la collaboration et la participation significative, en toute transparence. Elle vise aussi à évaluer les effets positifs et négatifs des projets sur les plans environnemental, social, économique et de la santé, en privilégiant la collaboration.

Ces éléments s'ajoutent aux autres préoccupations concernant l'impartialité du Port de Québec déjà portées à votre attention, notamment par la posture passée et actuelle du Port de Québec faisant la promotion d'un terminal de conteneur dans le secteur de la baie de Beauport dans le contexte où le Directeur de santé publique recommande d'accélérer l'assainissement de l'air dans nos quartiers et de réduire le volume de circulation routière.

Nous vous prions donc de considérer ces nouveaux faits dans votre analyse, en recommandant positivement une prise en charge de l'évaluation d'impacts par votre organisation, l'AEIC.

En vous remerciant sincèrement pour votre temps, nous vous prions de recevoir, Madame Collin, Monsieur Hubbard, nos plus cordiales salutations.